

A QUAND LES 35 HEURES ?

PIERRE Mauroy vient de souhaiter qu'un accord sur les 35 heures en 1985 soit négocié par les « partenaires sociaux ». A cet égard, ils doivent présenter en octobre 1981 leurs conclusions.

En admettant, le patronat renâcle et ne fera connaître que le 6 juillet, ses propositions. Le sens et les limites en sont déjà connus : pas question d'accorder les 35 heures car l'économie française ne le supporterait pas ; une réduction de la durée du travail certes, mais si cela permet « de renforcer l'efficacité des entreprises grâce à une nouvelle organisation du temps de travail » (Chotard). Cette position n'est pas nouvelle puisque ce fut celle du patronat lors des récentes négociations qui ont échoué en juillet 1980. Tant que les patrons n'auront pas présenté leurs propositions, il est difficile de préciser quelle sera leur ligne de conduite. Toutefois la base sur laquelle ils comptent s'appuyer reste le rapport Giraudet, le PDG d'Air France, auquel Barre avait demandé un rapport permettant de débloquer les négociations en janvier 1980.

Ce rapport tentait, en apportant quelques réductions de la durée du travail (jours fériés non récupérés, 40 heures de congés supplémentaires, 39 heures hebdomadaires pour les travaux pénibles) d'améliorer la souplesse d'utilisation de la force de travail et de maximiser celle des outillages et équipements. Ainsi, les

Par Louis FURNEL

patrons avaient pu augmenter leurs profits... et diviser les travailleurs car les congés payés supplémentaires auraient été laissés à la discrétion du patron, ils auraient disposé d'un stock d'heures supplémentaires à leur entière discrétion... En contrepartie, le Comité d'établissement aurait été consulté sur l'organisation du travail... Piètre consolation !

Il ne faut pas sous-estimer l'impact que ce rapport a pu créer lorsqu'il a été soumis aux syndicats en juin 1980. En effet, début juillet de cette année-là, la question de la signature par certains syndicats de ce rapport a été posée. La CGT a, dès le 3 juillet refusé une telle éventualité, jugeant inacceptable et dangereux : inacceptable car les réductions de la durée du travail sont en grande partie illusoire et ne concernent qu'un petit nombre de salariés et qu'il s'agit d'une remise en cause des droits (2 jours de congés consécutifs, travail le dimanche...); dangereux, car il demandait aux syndicats de cautionner « des dispositions ouvrant la voie à la mise en pièce de tout le système de protection sociale en matière de limitation de la durée du travail et d'organisation des horaires » (Le Vie Ouvrière du 16 juillet 1980). La CFTC et FO refusaient également de signer (le 7 juillet

pour cette dernière). Seule restait en lice la CFDT. Il fallut l'intervention de nombreux syndicats ou structures régionales pour que le 10 juillet, après FO, Maire refuse de signer. La Confédération jugeait positifs un certain nombre de reculs du patronat : abandon du présentisme pour l'attribution des congés supplémentaires, élargissement de la notion de « travail pénible », consultation du CE, baisse du travail légèrement supérieure à celle prévue par le CNPF. Cependant, face à l'enjeu, ces reculs apparaissent dérisoires. Et depuis ce 10 juillet 1980, la situation n'a pas évolué, si l'on excepte que l'élection de Mitterrand a profondément modifié les termes du débat : le gouvernement souhaite parvenir à un accord rapidement.

« Le progrès social ne passe pas par les 35 heures »

Pour le patronat, ce qui n'était pas possible avec Barre ne l'est pas avec Mauroy. Selon Chotard, « le progrès social ne passe pas par les 35 heures » et une telle mesure est en fait irréalisable en raison de l'état de l'économie française puisque ce-

la nuirait à sa compétitivité. D'un point de vue strictement économique, que vaut cette argumentation ?

Certes, en 1980, les profits bruts ont augmenté moins vite que l'année précédente : 7 % contre 15%, selon les Comptes de la Nation. Certes, la conjoncture est actuellement très déprimée. Il n'empêche que c'est en France que les horaires annuels sont parmi les plus longs, et l'on ne peut donc s'abriter derrière la négociation européenne pour les maintenir à ce niveau.

Cette moindre progression des profits est compensée par une part plus grande des salaires et traitements bruts dans le partage de la valeur ajoutée... mais cette augmentation se fait au profit des charges sociales plus que des salaires eux-mêmes. Or, l'augmentation des charges sociales, Sécurité sociale, ASSÉDIC, est justement due à la mauvaise conjoncture et à l'importance du chômage, que les 35 heures peuvent aider à combattre. Par ailleurs, n'y a-t-il pas une part de profit qui n'est pas réinvestie ?

Enfin, l'argument de la concurrence internationale ne tient pas dans des branches où cette concurrence n'existe pas : dans les transports (42,3 % heures hebdomadaires) le BTP (41,6 heures) ou le commerce de gros (41,2 heures), branches qui ont les plus fortes durées de travail, il n'y a pas de concurrents

étrangers qui importeraient des produits plus compétitifs en raison des charges pesant sur les entreprises françaises !

Quelle réduction de la durée du travail ?

Il reste qu'il est difficile d'apprécier ce qu'il est « possible » de faire dans une logique de respect des « contraintes extérieures », c'est-à-dire dans le respect de l'insertion de l'économie française dans la division internationale du travail. Cela suppose en effet, que soient résolus deux problèmes. D'abord quelle embauche supplémentaire permettrait l'abaissement de la durée du travail ? Il est admis, en la matière, que la réduction est compensée à 50 % par une augmentation de la productivité. Par conséquent, au mieux, l'embauche serait de moitié inférieure au volume des heures dégagées.

Deuxième problème : quelle serait l'incidence sur la situation financière des entreprises ? La réponse dépend de nombreux points : y aura-t-il compensation de la perte de salaire ? Intégrale ou partielle ? Cela n'aura-t-il pas des effets de relance de la consommation favorables à la production des entreprises, ce qui réduirait relativement le coût financier ? Le gouvernement ne pourra-t-il pas inciter à l'embauche grâce à des primes pour les emplois créés à la suite de la réduction d'horaires, comme le suggérait Delors ?

Le rapport Giraudet citait des simulations effectuées par l'INSEE : une réduction d'une heure hebdomadaire avait comme effet au bout de trois ans :

- la création de 248 000 emplois supplémentaires, une augmentation des profits, une amélioration de la balance commerciale et une baisse du pouvoir d'achat de la masse salariale, si aucune compensation salariale n'a lieu et si les équipements sont autant employés.

- s'il y a conjointement baisse de la durée d'utilisation des équipements et compensations salariales totales, le résultat serait, à terme, une forte augmentation des coûts et du chômage.

- si une compensation est accordée, en fonction du comportement d'investissement des entreprises, on arrive à la création d'emploi comprises entre 216 000 et 326 000, avec toujours, une forte hausse de l'inflation et une aggravation du déficit extérieur.

Ces chiffres restent largement sujets à caution. Ils montrent cependant que, contrairement à l'affirmation des patrons, il existe des marges de manœuvres, alors que le CNPF met l'accent sur l'utilisation des équipements : pour lui, la réduction de la durée

du travail doit être compensée par une augmentation de la durée d'utilisation des équipements, autrement dit, le travail posté, le travail en équipes devront se développer en même temps que la durée du travail se réduira ! Ceci d'autant plus que, dans cette période de crise, la souplesse d'adaptation aux fluctuations de la conjoncture est importante pour la compétitivité des entreprises. Les points sur lesquels les patrons porteront leurs efforts, seront donc d'une part, l'ampleur de la compensation salariale et d'autre part, la plus grande souplesse dans l'utilisation de la force de travail en fonction des besoins de la conjoncture... la monnaie d'échange étant alors l'ampleur de la réduction du temps de travail.

Les positions syndicales

Le point de vue de la CGT est clair : 35 heures tout de suite pour les travaux pénibles, 38 heures pour les autres sans diminution de salaire et sur cinq jours avec deux jours de repos consécutifs, ceci pour la fin de l'année. Par ailleurs, la CGT est favorable à un accord national.

Quant à la CFDT, elle dit devoir tirer les leçons de l'expérience précédente et préférer les accords par branche, pour partir des réalités, avec comme objectif les 35 heures en 1985. On peut s'interroger, et certains le font déjà à la CFDT sur la validité de

cette stratégie : seule une baisse rapide des horaires se traduit par une embauche, sinon les patrons remodulent le procès de production sans bénéfice pour l'emploi : le renvoi aux négociations par branches présente des dangers, car il tend à aggraver les disparités existant déjà entre les branches ; enfin, pourquoi refuser un accord national ? Où est le problème, si ces discussions au niveau national ne se substituent pas à l'existence d'un réseau social dense de négociation et de revendication ?

Le PS au pied du mur

L'évolution de ces négociations est intéressante à suivre car elle sera un bon test de la politique que mènera le PS. Face au patronat, qui se montre intraitable. C'est d'ailleurs un bon terrain d'affrontement pour le patronat et le CNPF car il lui sera facile de faire donner le bataillon des petits patrons contre le gouvernement en cas d'affrontement : déjà, le 3 juillet 1980, un syndicat de PMI avait envahi le siège du CNPF pour protester contre les négociations en cours ! Face aux travailleurs, qui fondent un grand espoir sur les 35 heures, dans lesquelles ils voient une possibilité de réduire le chômage et de développer le temps libre. Comment réagira le gouvernement, face à ces deux « contraintes » fondamentales ?

■ acceptant d'emblée de jeu, l'insertion de l'économie française dans la division internatio-

nale du travail, il se doit de tenir compte des arguments patronaux qui sont la conséquence concrète de ce choix,

• s'étant construit, depuis 1972, grâce à sa capacité de traduction politique de nombreuses aspirations à un autre type de société, dans des domaines très divers, il se doit, sous peine de mettre rapidement sa politique en contradiction avec les forces sociales qui les soutiennent, de traduire rapidement ses propositions en actes.

Formellement, le PS résoud cette contradiction en affirmant que le progrès social est l'un des instruments de la politique économique qui est à mener, mais qu'une fois la dynamique lancée, ce progrès ne fera qu'accompagner les performances de l'économie française dans la concurrence internationale.

Il en est des 35 heures comme du reste. Les déclarations de Mauroy — sur l'existence d'une compensation seulement partielle — ou celle de Delors — sur la nécessité de donner une plus grande souplesse au marché du travail — montre que le gouvernement PS, tout en cherchant à satisfaire les revendications des travailleurs, ne peut le faire qu'en les accompagnant, si ce n'est en les subordonnant aux exigences patronales — dans ce qu'elles ont de « légitime » du point de vue d'ensemble de l'impérialisme français. Une logique qui, de toute évidence, ne met pas au centre le désir massif des travailleurs d'accéder enfin à ces 35 heures.

La durée du travail en France

Elle est, en France, de 41 heures hebdomadaires environ à la fin 1979 (40,8 heures) c'est-à-dire légèrement supérieure à celle des autres pays européens (de 38,5 à 40,5 heures selon le rapport Giraudet, rapport commandé par Barre pour relancer les négociations sur la durée du travail).

En moyenne annuelle, pour les seuls ouvriers à temps complet, la France est la lanterne rouge : en 1975, une enquête de la CEE donnait les chiffres suivants : Italie : 1521 heures ; Belgique : 1 550 ; Pays-Bas : 1 661 ; RFA : 1 680 ; France : 1 862 heures. Pour le CNPF, la durée du travail (non compris 150 heures d'absentéisme annuel par personne) n'est que de 1 679 heures... mais, même avec ce calcul, la France reste derrière la RFA (1 641 heures), l'Italie (1 660) ou les Pays-Bas (1 626).

Ainsi, avant même d'engager des négociations à l'échelle européenne, il est possible, en France, de réduire la durée du travail, si l'on s'en tient aux seules comparaisons de durée tant annuelles qu'hebdomadaires, ne serait-ce que pour atteindre le

niveau moyen des pays européens.

La durée du travail est plus longue pour les ouvriers que pour les employés : l'écart entre ces deux catégories de travailleurs n'est plus que d'une demi-heure et 72 % des employés travaillent quarante heures contre seulement 52 % des ouvriers (4 % des employés font plus de 44 heures contre 10,7 % des ouvriers).

L'évolution de la durée du travail, engagée depuis 1968-1969, enregistre une rupture avec l'ouverture de la crise : avant la crise, les secteurs où la durée du travail se réduisait étaient les banques et assurances ou les secteurs modernes de l'industrie (chimie, énergie...). Depuis la crise, la réduction de la durée du travail est surtout le fait des industries traditionnelles.

Avec la crise, la baisse du temps de travail a changé de nature : liée à la restructuration du procès de travail et à la rationalisation des tâches avant 1974, elle est plutôt, après le déclenchement de la crise, la conséquence du chômage partiel dans les industries dites traditionnelles (Bâtiment et Travaux Publics,

Industries agro-alimentaires, du bois, des matériaux de construction...).

Par ailleurs, l'écart entre grands et petits établissements se réduit depuis 1974 alors qu'il augmentait avant, car seuls les grands établissements rationalisaient leur production. Depuis, les petits enregistrent la plus forte baisse alors que, approchant des 40 heures, celle-ci se ralentit dans les grands ; d'autre part, 30 % des entreprises réduisant leurs horaires en profitaient pour développer le travail posté. Enfin, 30 % des salariés bénéficiant des réductions d'horaire ne reçoivent qu'une compensation partielle de la perte de salaire.

Ainsi, la situation en France est, somme toute, assez particulière : la durée du travail — annuelle ou hebdomadaire — est plus longue que dans le reste de l'Europe, et la baisse de la durée du travail est, maintenant, non pas le résultat d'un « progrès social », mais plutôt le signe de l'aggravation de la crise dont les travailleurs font les frais au travers du développement du chômage partiel.

